



PPCR, c'est parti !

Dans sa lettre adressée le 21 janvier 2016 à chaque agent de la Fonction Publique, la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique lance la mise en œuvre concrète du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) .

Le protocole "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" soumis aux fédérations, a été signé par les Fonctions Publiques CFE CGC.

Le PPCR, c'est la modernisation du statut et l'adaptation de l'action publique aux évolutions actuelles.

Le protocole pose également la revalorisation des grilles, de 2016 à 2020, selon les catégories A - B - C et une négociation sur la revalorisation du point d'indice en février 2016.

Les Fonctions Publiques CFE CGC, présentes aux CSFPE et CCFP, participeront activement aux travaux à venir !

MIEUX VOUS INFORMER POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE